

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
07/03/2013

Dossier complet le
07/03/2013

N° d'enregistrement
F09113P0099

1. Intitulé du projet

Défrichement d'un boisement spontané de pins à crochet. Mont-Lozère.
Commune de St Maurice de Ventalon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement public Parc National des Cévennes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jacques MERLIN, Directeur

RCS / SIRET

18480QQ5000017

Forme juridique

EPA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 51 a - moins de 25 ha	Défrichement d'un boisement spontané de 11 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'un boisement spontané de pin à crochet majoritairement, et pin sylvestre. Front de colonisation à partir
du massif domanial. Age boisement : 20 à 40 ans.

Surface : 11 ha.

Situation : 1326m d'altitude sur le Mont-Lozère, Plaine du Tarn.

4.2 Objectifs du projet

2 Objectifs à ce projet :

1- Objectif pastoral = amélioration de la valeur pastorale de l'estive de l'Aubaret

Les terrains sont propriété du PNC. Il sont été acquis dans le cadre de sa politique d'acquisition foncière visant à soutenir la reconquête pastorale des Crêtes par les troupeaux ovins, et la transhumance. Intérêt : maintien milieux ouverts, paysages, ...

Les terrains sont mis à disposition du Groupement pastoral de l'Aubaret qui utilise l'estive de juin à sept.

La densité actuelle du boisement ne permet plus la pénétration du troupeau

Le GP a émis le souhait d'une réouverture de ce secteur pour améliorer la potentialité pastorale de l'estive et lutter contre la fermeture des milieux par la colonisation naturelle par les pins

2- Objectif de restauration d'habitat naturel d'intérêt communautaire

La végétation basse présente encore sous boisement et dans les trouées et une végétation de lande à callune d'intérêt communautaire (code corine 31.226). Le défrichement permettra le développement de cette lande.

Objectif secondaire : paysager. Passage d'un GR fréquenté, proximité du site du Pont du Tarn

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Exploitation et évacuation de l'ensemble des produits ligneux : coupe des tiges de plus de 10cm de diamètre, broyage de la végétation résiduelle

Exportation des rémanents

Pour l'organisation et la conduite de chantier, le PNC s'appuiera sur la compétence technique de la Coopération Forêt privée (maitrise d'oeuvre) pour limiter les risques d'impact négatif qui pourraient être induits par l'exploitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien par pastoralisme. Groupement pastoral de l'Aubaret utilisant l'estive de juin à septembre. environ 1000 brebis.
Gardiennage assuré par un berger

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1- Demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier

N.B. : la DDT48 est associée au projet et nous a signifié un avis a priori favorable

2- Demande de défrichement au titre de la réglementation spécifique au coeur du Parc National des Cévennes

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du projet : 11 ha En périphérie (légèrement détaché) d'un massif forestier de plus de 2000 ha (Forêt domaniale du Mont-Lozère)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 49 ' 23 " 4 Lat. 44 ° 22 ' 08 " 2

Saint-Maurice de Ventalon, Lozère
Secteur de la Plaine du Tarn,
hameau de l'Aubaret

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terres agricoles : Pastoralisme, bien que le boisement faisant l'objet d'un projet soit actuellement difficilement pénétrable par les brebis

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	Type 2 : Massif du Mont-Lozère (4816-0000)
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc National des Cévennes, Zone Coeur
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans : ZPS "Les Cévennes" SIC "Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente" A proximité : SIC "Mont-Lozère"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Site classé patrimoine mondial UNESCO : Les Causses et les Cévennes, paysages de l'agropastoralisme méditerranéen

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Pas d'espèce protégée recensée sur la zone Le boisement ne constitue pas un habitat naturel d'intérêt communautaire
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Impact Positif : - restauration d'habitat naturel d'intérêt communautaire (objectif des Natura 2000 : maintien des milieux ouverts d'intérêt comm. + espace de chasse rapaces) - Cohérent avec objectifs poursuivis par le PNC - Va dans le sens des objectifs pour le maintien en bon état du bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Neutre : on supprime un boisement ou réhabiliter un espace pastoral
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Impact paysager positif : réouverture de milieu en voie de fermeture
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Impact positif : amélioration de la potentialité pastorale de l'estive. Amélioration des conditions de gardiennage par amélioration de la visibilité (vulnérabilité grands prédateurs)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Autre projet en cours sur le secteur et lié : le pourtour de la tourbière fait l'objet d'une autorisation de défrichement obtenue par AP du 2/12/2011. Ce défrichement du pourtour de la tourbière sera mené dans le cadre de travaux d'intérêt écologique (non encore réalisé : attente de la présente décision pour mener les 2 chantiers en cohérence, notamment pour l'évacuation des bois).

Le présent dossier s'inscrit en complément. Il ne concerne que la zone sur sol portant (pas de parties humides, sol = arène granitique, avec blocs granit, lande à Callune relictuelle).

Effets cumulés = effets positifs : réhabilitation de milieux écologiques, intérêt pastoral, intérêt paysager

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit être dispensé d'évaluation des incidences.

Il est conduit par le Parc national, en application de sa politique de préservation et restauration des patrimoines naturels et culturels : restauration d'habitats naturels d'intérêt communautaire, soutien de la reconquête pastorale sur les crêtes qui l'outil indispensable pour le maintien des milieux ouverts

Il est en parfaite cohérence avec les objectifs Natura 2000 : réhabilitation d'habitat IC + de milieux ouverts, espaces de chasse des grands rapaces.

Il est également en parfaite cohérence avec l'objectif de maintien du Bien classé patrimoine mondial de l'Unesco

Pour mener le projet, le PNC s'appuie sur les compétences techniques d'une structure spécialisée en gestion forestière : la Coopérative forêt privée. L'objectif est de garantir un bon suivi de chantier pour limiter les risques d'impact négatif qui pourraient être induits par l'exploitation

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

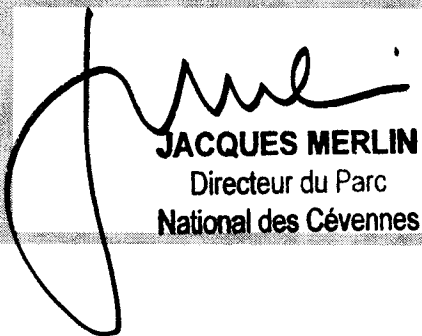
Fait à

Florac

le,

5 mars 2013

Signature


JACQUES MERLIN
 Directeur du Parc
 National des Cévennes